



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 28 FEV. 2020

Administration communale de Bertrange
2, Beim Schlass
L-8005 BERTRANGE

N/Réf.: 94351

Monsieur le Bourgmestre,

En réponse à votre requête du 26 septembre 2019 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour le déboisement d'une parcelle et la plantation d'un verger sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de BERTRANGE: section B de BEAUFORT (Bei der Altwies), sous le numéro 699/1187, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Les travaux se feront sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Bertrange, section B de Beaufort, sous le numéro 699/1187.
2. Le cas échéant, les épicéas restants seront abattus pendant la période entre le 1^{ier} octobre et fin février.
3. Un verger d'une surface minimale de 33,8 ares sera planté sur la parcelle cadastrale en question.
4. La plantation se fera moyennant la plantation d'arbres fruitiers haute tige régionaux.
5. Les arbres fruitiers seront protégés à l'aide de protections individuelles.
6. En cas de reprise moindre, un regarnissage sera réalisé par vos soins.
7. La plantation du verger se fera au plus tard en hiver 2020/21.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement, du
Climat et du Développement durable

Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement SUD
- Commune de BERTRANGE